

# **MONEYVAL Stratégie de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération (2023-2027)**

**Varsovie, le 25 avril 2023**

## **I. INTRODUCTION**

Le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) est un organe de contrôle qui comprend 35 États et territoires membres. Les normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) surveillées par MONEYVAL sont définies par le Groupe d'action financière (GAFI). MONEYVAL est un organisme régional de type GAFI (ORTG) et un membre associé du GAFI. MONEYVAL fait partie du Conseil de l'Europe, une organisation intergouvernementale de 46 États membres qui promeut la démocratie, les droits humains et l'État de droit. Le double positionnement de MONEYVAL en tant que Comité du Conseil de l'Europe et organisme régional de type GAFI lui assure une solide position institutionnelle et internationale parmi les organisations internationales impliquées dans les efforts de LBC/FT.

Le mécanisme d'évaluation de MONEYVAL applique la pression mutuelle des États et territoires membres, qui se motivent mutuellement pour mettre à jour et améliorer l'efficacité de leur législation, de leurs institutions et de leurs pratiques opérationnelles en matière de LBC/FT. Les rapports d'évaluation de MONEYVAL sont publics et largement utilisés par les structures intergouvernementales, les autorités nationales, les organisations non gouvernementales, les institutions financières et non financières de la région européenne pour déterminer les politiques et les mesures de LBC/FT.

MONEYVAL a mis en œuvre sa première stratégie couvrant la période 2020-2022, ce qui a permis d'améliorer considérablement sa position internationale au sein du réseau mondial dirigé par le GAFI, d'apporter des améliorations substantielles à ses outils de suivi et de renforcer son positionnement interne au sein du Conseil de l'Europe. Les défis importants imposés par la pandémie de COVID-19 ont été rapidement surmontés grâce à des méthodes d'évaluation hybrides innovantes. Des réformes en matière de ressources ont été entreprises, garantissant la stabilité et la continuité au sein du secrétariat de MONEYVAL.

Un plan de travail pour la mise en œuvre de la stratégie a été adopté par MONEYVAL et utilisé comme référence pour la gestion des projets. Un rapport de mise en œuvre à mi-parcours de la stratégie MONEYVAL 2020-2022 a été présenté à la réunion plénière de MONEYVAL en décembre 2021, et une synthèse finale en décembre 2022, tirant les leçons de la préparation de la nouvelle stratégie. Un groupe de rédaction de la stratégie s'est réuni en octobre 2022 pour organiser un débat préliminaire sur la prochaine stratégie, en faisant le point sur les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces de MONEYVAL (analyse SWOT). Cette analyse détaillée et la session de discussion stratégique qui a suivi lors de la 64<sup>ème</sup> réunion plénière de MONEYVAL

de décembre 2022, à laquelle ont participé d'anciens présidents de MONEYVAL, des Secrétaires exécutifs et des experts, ont contribué à la préparation de la nouvelle stratégie.

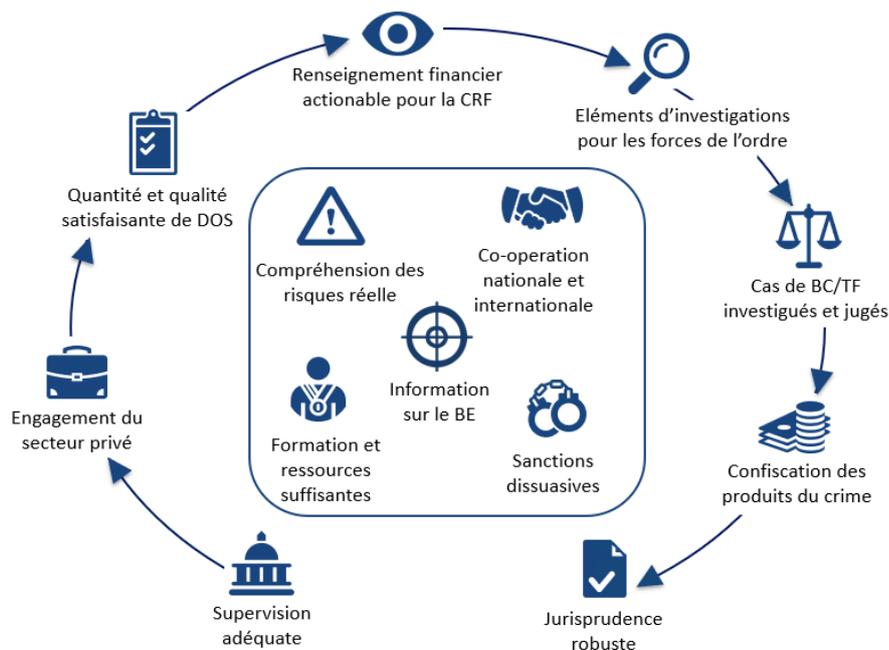
Cette stratégie est formellement adoptée par la réunion ministérielle de MONEYVAL à Varsovie, en Pologne, le 25 avril 2023.

## II. CONTEXTE LBC/FT

Les phénomènes de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération constituent des menaces stratégiques pour la vie paisible des sociétés et la stabilité des économies. Souvent liés à la corruption, à la criminalité organisée, à la traite des êtres humains, au trafic de stupéfiants et d'armes - le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont des phénomènes qui sapent l'État de droit et la démocratie, tout en augmentant les inégalités économiques au sein des nations et entre elles.

Le blanchiment de capitaux est le processus par lequel les criminels donnent une apparence de légitimité aux produits du crime. Il s'agit d'un phénomène qui est en expansion et de plus en plus international, avec des estimations actuelles de capitaux blanchis dans le monde allant de 500 milliards de dollars au montant vertigineux de 1 trillion de dollars, ayant des effets désastreux sur l'économie mondiale et sur la société. Le financement du terrorisme est la condition préalable à toute activité terroriste sous ses formes organisées et, en tant que tel, il constitue une menace majeure pour la sûreté et la sécurité des populations.

Les normes internationales visant à lutter contre la double menace du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ont été élaborées par le GAFI et consistent en 40 recommandations couvrant les aspects juridiques et institutionnels de la conformité, ainsi qu'en 11 résultats immédiats sur l'efficacité. Les normes du GAFI établissent des exigences pour les services répressifs, le pouvoir judiciaire, les cellules de renseignement financier (CRF), le secteur privé et ses superviseurs. Le cycle d'efficacité des mesures de LBC/FT est présenté ci-dessous :



Au moment de l'adoption de cette stratégie, les Etats et territoires membres de MONEYVAL continuent de démontrer un niveau modéré d'efficacité dans leurs efforts de LBC/FT. Ainsi, le niveau médian de conformité est inférieur au seuil requis. Les membres de MONEYVAL obtiennent les meilleurs résultats dans les domaines de l'évaluation des risques, de la coopération internationale et de l'utilisation du renseignement financier. L'efficacité reste particulièrement faible en ce qui concerne la surveillance du secteur financier, la conformité du secteur privé, la transparence des personnes morales, les condamnations et confiscations prononcées pour blanchiment de capitaux et les sanctions financières ciblées contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Des efforts collectifs importants et bien conçus sur plusieurs années sont nécessaires pour garantir des progrès visibles dans l'amélioration de l'efficacité des efforts nationaux, régionaux et mondiaux en matière de LBC/FT. La présente stratégie vise à permettre à MONEYVAL d'accroître sa contribution à ces efforts en obtenant des résultats concrets.

### **III. VISION ET APPROCHE**

Le statut de MONEYVAL est défini à l'article 1 de son statut qui dispose que : "*MONEYVAL est un organe de suivi du Conseil de l'Europe chargé d'évaluer le respect des principales normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et l'efficacité de leur mise en œuvre, ainsi que de formuler des recommandations aux autorités nationales sur les améliorations à apporter à leurs systèmes. 2. Grâce à un processus dynamique d'évaluation mutuelle, d'examen par les pairs et de rapports de suivi réguliers, MONEYVAL vise à améliorer la capacité des autorités nationales à lutter plus efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme*".

Les buts et objectifs statutaires sont encore renforcés par la *mission et la vision de MONEYVAL*, articulées dans la présente stratégie. La mission de MONEYVAL se réfère à son objectif le plus élevé pour la société et reflète le but ultime du travail du Comité.

#### **LA DÉCLARATION DE MISSION DE MONEYVAL :**

*MONEYVAL vise à améliorer les capacités des autorités des États et territoires membres afin de protéger leurs sociétés et leurs économies contre les menaces du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et du financement de la prolifération des armes de destruction massive. Ce faisant, MONEYVAL s'efforce d'assurer la sûreté et la sécurité des citoyens, des entités économiques et non lucratives et des gouvernements face à ces menaces. Elle contribue ainsi à la sauvegarde des droits humains, économiques et sociaux des individus, au renforcement d'un développement économique stable et équitable et à l'État de droit dans la société.*

La vision de MONEYVAL, ainsi que ses différentes composantes, visent à intégrer la mission et les objectifs statutaires de MONEYVAL dans la vision prospective du développement institutionnel du Comité dans le paysage régional et mondial de la LBC/FT. La *vision de MONEYVAL* s'articule comme suit :

*Grâce à l'action collective, au soutien mutuel et au renforcement des capacités, MONEYVAL contribue à améliorer les mesures de LBC/FT aux niveaux national et régional, à faciliter le développement du réseau mondial du GAFI et à promouvoir les valeurs et les partenariats du Conseil de l'Europe.*

Cette vision peut être présentée de manière plus détaillée dans les éléments suivants :

MONEYVAL vise à appliquer une politique de "pression maximale" contre le blanchiment de capitaux, qui devrait être adoptée par tous les pays d'Europe afin de prévenir et de combattre la

propagation des groupes criminels organisés qui cherchent à se maintenir en blanchissant leurs capitaux sur le continent européen. Cette vision politique est soutenue par la *déclaration ministérielle MONEYVAL* du 25 avril 2023.

*La vision de MONEYVAL pour ses États et territoires membres* est d'intensifier visiblement les améliorations de tous les paramètres d'efficacité de la LBC/FT dans leurs systèmes nationaux.

*La vision de MONEYVAL au sein du réseau mondial du GAFI* est de contribuer à l'efficacité de la LBC/FT au niveau mondial en renforçant les liens verticaux et horizontaux avec le GAFI et les autres ORTG, par le biais d'initiatives de haut niveau, de projets conjoints, d'un soutien mutuel et d'échanges intensifs.

*La vision de MONEYVAL au sein du Conseil de l'Europe* est celle d'un renforcement mutuel et d'une intégration des efforts de LBC/FT avec les objectifs généraux de l'État de droit, conformément aux normes des droits humains; d'un renforcement mutuel avec les organes du Conseil de l'Europe et de la promotion d'efforts conjoints sur la scène mondiale.

*L'approche de MONEYVAL* reflète ses principes de travail fondamentaux, en particulier :

Les efforts et les activités de MONEYVAL visent à obtenir des *résultats concrets* dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

MONEYVAL maintient une perspective ouverte pour développer et proposer de *nouveaux outils* en interne et en externe afin d'assurer ces gains. L'*optimisation des outils existants* est effectuée périodiquement afin de réduire les tendances bureaucratiques qui se développent et d'orienter les ressources vers des solutions à fort impact, sans préjudice du système juridique national en place dans chaque pays.

MONEYVAL *s'adapte* à l'évolution de l'environnement externe et interne, en s'efforçant de tirer parti de ses forces, d'exploiter les opportunités, de transformer ses faiblesses en forces et d'atténuer les menaces (approche SWOT).

MONEYVAL continue à développer sa forte *culture et sa réputation d'excellence*, en mettant l'accent sur le leadership et les réalisations dans le domaine de la LBC/FT.

Les efforts de MONEYVAL ont pour but ultime de *soutenir et de renforcer les capacités* des États et territoires membres dans le domaine de la LBC/FT.

*La responsabilité stratégique de MONEYVAL* devrait être assurée par la mesure des résultats à long terme en matière de LBC/FT, malgré la complexité de ces mesures.

Toutes les composantes de la vision et de l'approche de MONEYVAL sont intégrées horizontalement dans chacun des six piliers stratégiques et leurs objectifs essentiels et de développement, comme décrit ci-dessous.

#### **IV. PILIERS STRATÉGIQUES**

Les piliers stratégiques couvrent toutes les composantes actuelles et futures des activités de MONEYVAL. Les objectifs des piliers stratégiques sont divisés en deux catégories :

Objectifs de base (OB) - il s'agit des principaux objectifs statutaires de MONEYVAL liés à son programme d'évaluation mutuelle dans sa forme actuelle. Les objectifs de base sont presque

entièrement couverts par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe et ne nécessitent pas de ressources extrabudgétaires pour leur mise en œuvre.

Les objectifs de développement (OD) définissent les perspectives de développement de MONEYVAL dans divers domaines de son travail, qui ne peuvent être réalisés avec le budget ordinaire et nécessitent un financement extrabudgétaire pour être atteints. Les OD sont conçus sur la base de l'analyse SWOT de MONEYVAL et des discussions stratégiques menées par le groupe de rédaction de la stratégie et la réunion plénière. Ces objectifs sont l'outil principal pour bâtir sur les forces de MONEYVAL, utiliser les opportunités, transformer les faiblesses en forces et atténuer les menaces.

Les OB et les OD sont étroitement liés et sont numérotés de manière séquentielle dans le cadre des piliers stratégiques.

## **PILIER STRATÉGIQUE 1 : POURSUIVRE ET RENFORCER LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE MONEYVAL**

Les évaluations mutuelles constituent l'activité principale de MONEYVAL et le principal outil dont dispose le Comité pour améliorer l'efficacité des régimes nationaux de LBC/FT dans ses États et territoires membres.

L'expérience et l'expertise étendues et reconnues en matière d'évaluations mutuelles et la haute qualité des rapports sont les principaux atouts de MONEYVAL. En tant que l'ORTG ayant réalisé le plus grand nombre d'évaluations mutuelles de pays non-membres du GAFI (32), MONEYVAL est également l'organisme d'évaluation ayant réalisé le plus grand nombre de cycles d'évaluation, y compris le 4<sup>ème</sup> cycle additionnel. Tous les rapports d'évaluation reçoivent régulièrement des appréciations positives de la part des réviseurs et du GAFI, et MONEYVAL maintiendra cette culture d'excellence tout au long de la transition entre le 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> cycle d'évaluation.

### **Objectif de base 1.1 : Finaliser le 5ème cycle d'évaluations mutuelles**

MONEYVAL finalisera le cycle actuel d'évaluations mutuelles en adoptant 4 rapports d'évaluation en 2023 et les 3 derniers rapports d'évaluation en 2024. Ce faisant, MONEYVAL continuera d'affiner ses outils et méthodes d'évaluation, notamment en :

- Renforçant la sensibilisation politique dans les États et territoires évalués sur les implications du processus d'évaluation mutuelle. Pour ce faire, le président de MONEYVAL et les hauts fonctionnaires du Conseil de l'Europe s'engageront auprès des décideurs publics des États et territoires évalués, y compris sous la forme de visites de haut niveau, le cas échéant.
- Appliquant rigoureusement la méthodologie du GAFI et en tirant les leçons de l'expérience dans le cadre de son examen horizontal ;
- Organisant des formations sur mesure pour préparer les États et territoires évalués au processus d'évaluation, y compris des exercices de simulation d'entretien. MONEYVAL continuera d'actualiser son approche en matière de formation afin d'introduire des éléments d'analyse comparative élaborés dans le cadre de son examen horizontal ;
- Standardisant les statistiques fournies par les États et territoires évalués par le biais d'une nouvelle approche uniforme basée sur les leçons tirées des évaluations précédentes ;
- Améliorant la qualité des contributions des évaluateurs en leur fournissant un modèle de ligne directrice pour le REM (à appliquer de manière flexible), à affiner avec la contribution des experts scientifiques de MONEYVAL ;

- Permettant aux États et territoires membres d'accéder aux outils d'examen horizontal développés par le secrétariat de MONEYVAL.

### **Objectif de base 1.2 : Optimiser le processus de suivi et en assurer la transition vers le prochain cycle d'évaluation**

L'efficacité des rapports de suivi de MONEYVAL est l'une des plus élevées parmi tous les organismes d'évaluation du réseau mondial, selon une étude récente menée par le GAFI. Entre 2020 et 2022, MONEYVAL a progressivement rationalisé son approche en matière de rapports de suivi, afin d'optimiser le temps alloué à la plénière étant donné le nombre croissant de rapports. Une réorganisation des contributions des rapporteurs selon l'ordre alphabétique a également permis de renforcer l'égalité dans la composante d'examen par les pairs du processus de suivi et de redistribuer équitablement la charge de travail entre les membres. Cela devrait également renforcer leurs capacités à comprendre et à mettre en œuvre les normes du GAFI dans une certaine mesure.

À l'approche du nouveau cycle, MONEYVAL étudiera d'autres moyens d'optimiser et d'améliorer le processus de suivi, tout en allégeant la charge qui pèse sur la plénière, les membres et le secrétariat, en particulier :

- MONEYVAL adoptera de nouveaux modèles, ce qui garantira une intégration transparente des rapports de suivi et de l'annexe de conformité technique dans le cadre du nouveau cycle ;
- MONEYVAL mettra en œuvre l'application automatique des procédures de conformité renforcée (PCR) pour les pays qui ne progressent pas en temps voulu dans le processus de suivi ;
- MONEYVAL conviendra d'une date limite pour cesser les rapports de suivi pour membre approchant son 6<sup>ème</sup> cycle d'évaluation, avec des exceptions en cas de non-conformité ou de conformité partielle à l'une des "six grandes" recommandations, et lorsque le membre est soumis à la procédure PCR.

### **Objectif de base 1.3 : Préparer et lancer le prochain cycle d'évaluations mutuelles**

La majorité des critères du prochain cycle d'évaluations mutuelles seront identiques à ceux du cycle actuel. Afin de tirer parti de cette comparabilité, MONEYVAL examinera la possibilité d'appliquer un ensemble de critères de référence et d'objectifs statistiques améliorés pour les résultats immédiats, par rapport aux résultats obtenus par les pays lors du 5<sup>ème</sup> cycle. Au minimum, MONEYVAL suivra les performances comparatives de ses membres entre les deux cycles sur des indicateurs quantitatifs clés, en ce qui concerne les condamnations, le recouvrement des avoirs et la coopération internationale, tout en tenant compte de la matérialité de la juridiction et en évitant une approche " universelle ".

MONEYVAL préparera et lancera la prochaine série d'évaluations mutuelles en collaborant étroitement avec ses membres et le GAFI. MONEYVAL est soumis à des critères de performance stricts fixés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui exigent que MONEYVAL entreprenne quatre évaluations mutuelles par an. Comme ces critères sont liés aux allocations budgétaires, MONEYVAL ne peut pas avoir d'intervalle entre les cycles et doit lancer le 6<sup>ème</sup> cycle immédiatement après avoir finalisé le cycle actuel. Un démarrage immédiat réduira également la période entre les évaluations des membres de MONEYVAL et permettra à MONEYVAL d'achever le 6<sup>ème</sup> cycle d'ici 2032 sur un cycle de 8 ans. Une telle planification est gérable avec les ressources actuelles du budget ordinaire du Conseil de l'Europe.

Les préparatifs pour le 6<sup>ème</sup> cycle comprendront les éléments suivants :

- Définir des objectifs d'efficacité et une analyse comparative des performances pour les membres de MONEYVAL afin d'améliorer les performances sur les indicateurs clés de la LBC/FT lors du prochain cycle, en particulier sur la question du recouvrement des avoirs ;
- Finaliser les discussions avec le GAFI sur le format du lancement du prochain cycle d'évaluation de MONEYVAL, y compris la possibilité d'une plénière conjointe GAFI/MONEYVAL en juin 2025 pour discuter des premiers rapports MONEYVAL (avec un retard possible du processus de la qualité et de la cohérence jusqu'en décembre 2025) ;
- Définir le calendrier d'évaluation et adopter les procédures pour le 6<sup>ème</sup> cycle ;
- Envisager de clarifier le principe de consensus dans la prise de décision (en tenant compte des pratiques du GAFI et du Conseil de l'Europe), notamment en précisant le rôle du groupe d'experts scientifiques à cet égard (ainsi que leur rôle en général dans le contexte du 6<sup>ème</sup> cycle) ;
- Lancement de 2 évaluations pilotes pour le 6<sup>ème</sup> cycle (visites sur place) au troisième trimestre 2024, suivies de 4 évaluations par an à partir de 2025.

#### **Objectif de développement 1.4 : Renforcer les capacités et l'implication des membres de MONEYVAL dans le programme d'évaluations mutuelles**

Le programme d'évaluation mutuelle de MONEYVAL a une fonction positive de renforcement des capacités pour les membres. La participation de nouveaux évaluateurs aux évaluations mutuelles permet d'élargir le nombre de fonctionnaires nationaux ayant une compréhension détaillée des normes LBC/FT et de leur application pratique dans différents pays. Malheureusement, tous les États et territoires membres de MONEYVAL n'ont pas profité de cette opportunité, car la participation aux évaluations est restée largement volontaire lors du 5<sup>ème</sup> cycle. Cela a également conduit à un déséquilibre important entre les États et territoires membres. Afin de corriger ces déséquilibres, d'assurer une participation et/ou une contribution équilibrée des membres à l'évaluation par les pairs et de tirer pleinement parti de sa fonction de renforcement des capacités, MONEYVAL ajustera son cadre procédural et organisationnel pour les contributions des évaluateurs, accompagné d'un programme de formation des évaluateurs équilibré et ciblé, et d'autres outils de renforcement des capacités pour les membres des délégations.

MONEYVAL atteindra cet objectif à travers les étapes suivantes :

- Passer d'un système de participation volontaire des évaluateurs à un système hybride, tel que défini dans les règles de procédure de MONEYVAL pour le cycle d'évaluation concerné. Cela tiendra compte de la nécessité de contributions minimales et adéquates et offrira une certaine souplesse dans la sélection des évaluateurs sur la base de leur expérience afin de garantir la qualité des rapports de MONEYVAL. Cela s'accompagnera d'un examen régulier du nombre d'évaluateurs participants et/ou des contributions fournies par les États et les territoires, et d'un soutien à la qualité et à la cohérence de leurs soumissions par le biais d'une fonction de la qualité et de la cohérence (Q&C) renforcée au sein du secrétariat ;
- Mise en place d'un programme complet de formation des évaluateurs en 2024-2027 pour mettre à jour la base de données d'évaluateurs, sur la base de normes de qualité renforcées ;
- Veiller à ce que les membres soient pleinement impliqués dans les évaluations mutuelles et n'aient pas recours à des consultants externes. MONEYVAL envisagera des limites procédurales équilibrées concernant l'utilisation de consultants externes par ses membres pendant la phase active d'une évaluation mutuelle (par exemple, après la visite sur place).

## PILIER STRATÉGIQUE 2 : DÉVELOPPER LE RÔLE DE MONEYVAL EN TANT QUE POINT DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LBC/FT DANS SA RÉGION

MONEYVAL a le potentiel de développer son rôle dans l'élaboration de la manière dont ses membres réagissent à l'application des normes du GAFI dans la région, en tenant compte des risques régionaux et des facteurs de matérialité. MONEYVAL a d'ores et déjà démontré sa capacité à analyser l'expérience tirée de ses évaluations mutuelles et à en dégager des conclusions horizontales, ainsi que des enseignements au niveau régional. Le développement de cette fonction de référence par MONEYVAL et la fourniture de davantage de conseils à ses membres sur les pratiques de mise en œuvre au niveau régional et les comparaisons horizontales, en évitant une approche "universelle", aideront à surmonter l'image des évaluations mutuelles en tant qu'exercice punitif et fourniront un renforcement plus positif aux membres de MONEYVAL dans le processus d'évaluation mutuelle.

### Objectif de développement 2.1 : Développer une compréhension de la matérialité et des risques régionaux

Dans ses activités, MONEYVAL s'est largement concentré sur le suivi pays par pays et n'a pas encore tenté d'explorer les tendances ou les risques régionaux. Compte tenu de la nature transnationale du blanchiment de capitaux, le développement d'une compréhension globale de ces tendances est une condition préalable essentielle à l'élaboration de stratégies efficaces de LBC/FT. Un projet de recherche sur la matérialité est en cours, qui constitue une base objective pour une image régionale et sous-régionale du secteur financier et non financier dans MONEYVAL. Cependant, MONEYVAL n'a pas encore envisagé la possibilité de procéder à une évaluation régionale des risques, malgré l'existence de tels projets en cours dans d'autres ORTG. Dans cette optique, MONEYVAL va (successivement) :

- mener à bien son projet de recherche sur la matérialité dans le but de créer une base de données sur la matérialité exploitable pour ses membres et tenir dûment compte de la matérialité lors des évaluations mutuelles ;
- étudier les ressources allouées à la LBC/FT et formuler des recommandations visant à accroître les investissements nationaux dans les systèmes de LBC/FT, dans le respect du principe de proportionnalité ;
- procéder à un examen horizontal approfondi de la mise en œuvre du RI 1, en prenant en considération la teneur des évaluations nationales des risques ;
- développer un ensemble de paramètres méthodologiques généraux pour assurer la comparabilité des ENR afin de faciliter la cohérence des évaluations mutuelles, et une compréhension améliorée des risques régionaux d'ici la fin du 6<sup>ème</sup> cycle d'évaluations ;
- examiner la faisabilité d'une évaluation des risques régionaux au cours de la seconde moitié du 6<sup>ème</sup> cycle d'évaluations.

### Objectif de développement 2.2 : Développer une compréhension cohérente de l'évaluation des mesures supranationales

La question de l'interprétation adéquate des mesures supranationales de l'UE revient régulièrement dans les évaluations du 5<sup>ème</sup> cycle. MONEYVAL s'efforce de développer une compréhension régionale cohérente de la plupart des pratiques de mise en œuvre liées à l'UE, mais celles-ci devraient être systématisées pour faciliter leur utilisation par les évaluateurs. En outre, le 6<sup>ème</sup> cycle d'évaluations mutuelles aura une composante supranationale croissante, compte tenu du développement rapide des organes et agences de l'UE chargés de la LBC/FT. A cet égard, MONEYVAL :

- Entreprendra un examen horizontal de ses rapports afin de systématiser l'évaluation des pratiques découlant des mesures supranationales dans le cadre du 5<sup>ème</sup> cycle d'évaluations;
- Mettra à jour périodiquement cet examen dans le cadre du 6<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle en fonction de l'évolution du cadre de LBC/FT de l'UE et des pratiques d'évaluation du GAFI/MONEYVAL, sans préjudice pour les membres de MONEYVAL qui ne sont pas membres de l'UE ;
- Développera activement son partenariat avec la Commission européenne et le GAFI afin de discuter et de clarifier les questions horizontales relatives à la supranationalité, sans préjudice pour les membres de MONEYVAL qui ne sont pas membres de l'UE.

### **Objectif de développement 2.3 : Développer une compréhension fondée sur la recherche des principales tendances en matière de LBC/FT et des facteurs économiques et d'État de droit sous-jacents**

La LBC/FT se situe à l'intersection des questions économiques, des questions liées à l'Etat de droit et des contraintes liées aux droits humains. Les recherches approfondies dans le domaine de la LBC/FT sont souvent menées par des institutions universitaires et des ONG, avec une contribution majeure du secteur privé et de la communauté du journalisme d'investigation. La recherche sur les typologies opérationnelles de MONEYVAL peut être élargie dans sa nature et sa portée afin d'inclure ces acteurs si nécessaire. Cela fournira un forum pour des discussions ouvertes et approfondies et des initiatives de recherche concernant les questions fondamentales, réglementaires et opérationnelles. Dans cette optique, MONEYVAL :

- Établira une plate-forme de dialogue avec la communauté spécialisée à but non lucratif, universitaire et du secteur privé (par exemple le Groupe Wolfsberg et les personnes morales spécialisées dans la LBC/FT) dans le domaine de la LBC/FT, tout en associant les organes spécialisés du Conseil de l'Europe ;
- Choisira et mènera des recherches typologiques en vue de développer ces relations et d'approfondir sa compréhension des facteurs et tendances sous-jacents et contextuels en matière de LBC/FT ;
- Examinera et discutera les lignes directrices récemment élaborées en matière de LBC/FT, les documents de recherche importants et les documents majeurs issus du journalisme d'investigation provenant de sources renommées, ainsi que d'organes du Conseil de l'Europe. Le cas échéant, lancer des projets de recherche supplémentaires sur les questions prioritaires identifiées ;
- Au vu de l'importance d'améliorer les performances des membres en matière de poursuite et de condamnation des blanchisseurs de capitaux, mènera une étude sur les facteurs fondamentaux à l'origine des faibles performances enregistrées pour le RI 7 et formuler des recommandations horizontales à cet égard, dans le respect du principe de proportionnalité ;
- Lancera un examen horizontal des pratiques régionales s'agissant de la conformité volontaire en matière fiscale ;
- Étudiera la question thématique des produits issus d'un conflit et/ou d'une agression militaire ;
- Poursuivra le dialogue avec les anciens présidents et les fonctionnaires de MONEYVAL afin de tirer parti de leur expertise dans le domaine de la LBC/FT pour les questions de fond.

## **Objectif de développement 2.4 : Élaborer des critères de référence pour mesurer l'impact de MONEYVAL sur la LBC/FT**

Il n'existe actuellement aucune méthode pour mesurer l'efficacité des efforts mondiaux de LBC/FT, du GAFI ou des ORTG individuellement par rapport à l'objectif clé de LBC/FT. En l'absence d'une méthodologie basée sur des critères absolus, il serait possible de développer une méthodologie relative, mesurant les performances des pays entre deux cycles d'évaluation.

- MONEYVAL envisagera de développer une méthodologie pour mesurer l'efficacité de ses efforts en matière de LBC/FT ;
- MONEYVAL soulèvera la nécessité de mesurer l'efficacité des efforts mondiaux ou régionaux en matière de LBC/FT au niveau de la réunion annuelle des présidents du GAFI/des ORTG.

## **PILIER STRATÉGIQUE 3 : DÉVELOPPER LE RÔLE DE MONEYVAL DANS LE RÉSEAU MONDIAL DU GAFI ET AVEC LES HOMOLOGUES EXTÉRIEURS**

L'appartenance au réseau mondial du GAFI fournit à MONEYVAL un point de référence très solide sous la forme des normes universellement reconnues du GAFI, qui évoluent au fil du temps pour faire face aux risques et défis émergents. MONEYVAL bénéficie également des marques respectives, tout en ajoutant ses propres éléments de marque. Le réseau mondial donne également à MONEYVAL la position institutionnelle et l'effet de levier liés aux outils de conformité du GAFI (par exemple, le Groupe d'examen de la coopération internationale - ICRG).

### **Objectif fondamental 3.1 : Poursuivre le développement des relations institutionnelles avec le GAFI et les ORTG par la mise en œuvre de la vision stratégique du réseau mondial**

MONEYVAL opère dans un certain cadre interinstitutionnel fixé avec le GAFI, dans lequel le GAFI agit en tant que réviseur pour tous les rapports de MONEYVAL, et en tant que garant en dernier ressort du processus de qualité et de cohérence. MONEYVAL participe régulièrement aux projets du GAFI, examine et commente les rapports du GAFI, et demande et reçoit l'interprétation des normes par le GAFI.

La vision stratégique, approuvée par le GAFI et tous les ORTG, sert de principal document d'orientation pour le développement des relations entre le GAFI et les ORTG. Les travaux concrets sur la réforme des relations entre le GAFI et les ORTG seront lancés en 2023. Un rôle plus important des ORTG dans la prise de décision du GAFI et une plus grande prise en compte des spécificités régionales pourraient être envisagés.

À cet égard, MONEYVAL s'engage à :

- Maintenir un engagement fort et de haut niveau dans la réunion annuelle des présidents du GAFI et des ORTG, en profitant de l'occasion pour aborder des questions structurelles de LBC/FT, en particulier concernant l'efficacité des efforts mondiaux/régionaux de LBC/FT, et l'échange mutuel de membres du secrétariat pour les évaluations ;
- Contribuer activement à la mise en œuvre de la vision stratégique, en tant que membre de l'équipe de projet concernée ;
- Continuer à apporter une contribution substantielle aux évaluations mutuelles du GAFI, en mettant l'accent sur la cohérence des rapports ;
- S'engager dans des projets prioritaires, y compris la révision des normes du GAFI, en particulier dans le domaine du recouvrement d'avoirs ;

- Motiver les membres à s'engager dans les équipes de projet du GAFI et discuter avec le GAFI des possibilités de les impliquer directement dans les discussions relatives à la prise de décision au sein des groupes de travail et de la plénière du GAFI ;
- Collaborer avec le GAFI et d'autres ORTG à la mise au point d'outils permettant une comparaison horizontale des rapports adoptés dans l'ensemble du réseau mondial ;
- S'engager dans la préparation du prochain cycle d'évaluations, notamment en invitant le GAFI à envisager la tenue d'une réunion plénière conjointe GAFI/MONEYVAL à Strasbourg au cours du prochain cycle d'évaluations mutuelles.

### **Objectif de base 3.2 : Développer des liens horizontaux avec les organismes régionaux de type GAFI**

Les relations avec les ORTG sont un facteur extrêmement positif pour la position internationale de MONEYVAL. Ceci est inhérent à toutes les relations intra-ORTG, en raison de la communauté d'objectifs et de défis. Cette relation positive a déjà été mise à profit par le biais d'initiatives conjointes avec les ORTG, l'initiative collective des ORTG ayant conduit à certains résultats au niveau du GAFI, notamment la mise en place du "mécanisme de retour d'information" sur l'interprétation des normes du GAFI et l'adoption de la vision stratégique pour l'avenir du réseau mondial.

L'échange d'évaluateurs et de membres du secrétariat peut être considéré comme la prochaine étape de la coopération entre les ORTG. Les forces de MONEYVAL dans le domaine des évaluations mutuelles peuvent être mises à profit dans cette relation. En outre, tout résultat pertinent obtenu par MONEYVAL dans le cadre d'un projet peut être partagé avec d'autres ORTG. L'élargissement des liens avec les ORTG constitue une excellente occasion de développer des partenariats et d'améliorer la position et la réputation de MONEYVAL auprès de ses pairs. A cet égard, MONEYVAL s'engage à :

- Assurer une coordination régulière avec les secrétariats des ORTG sur les initiatives clés du réseau mondial ;
- Fournir des réviseurs pour les rapports d'évaluation des ORTG et participer aux réunions plénières des ORTG ;
- En fonction des modalités de financement (tâche conditionnelle) : établir un échange mutuel de membres du secrétariat et d'évaluateurs pour les évaluations.

### **Objectif de base 3.3 : Développer un cadre d'engagement avec les observateurs**

Les observateurs sont de plus en plus nombreux au sein de MONEYVAL et il est possible de tirer parti de leur participation de manière plus efficace. MONEYVAL prendra en considération :

- une politique spécifique concernant les observateurs, y compris leur rôle dans la mise en œuvre de la stratégie MONEYVAL ;
- l'implication des observateurs afin d'inclure leur contribution substantielle aux initiatives MONEYVAL et, lorsque cela est possible et pertinent, la participation financière à leur mise en œuvre.

### **Objectif de développement 3.4 : Développer un cadre de coordination en matière d'assistance technique dans l'espace européen**

MONEYVAL reste le seul ORTG qui n'entreprend aucun travail lié à la coordination en matière d'assistance technique, bien que le Conseil de l'Europe (la Division de la criminalité économique et de la coopération) dispose d'un levier solide en matière d'assistance technique. À cet égard, MONEYVAL envisagera:

- un exercice coordonné de collecte de données impliquant les donateurs, les prestataires et les bénéficiaires (par exemple, par le biais d'un groupe de travail sur l'assistance technique) sur le modèle d'autres ORTG dans le but d'établir une cartographie générale des activités d'AT dans la région ;
- intégrer davantage d'informations relatives à l'AT dans les évaluations mutuelles, et déterminer si les ressources en matière d'AT sont utilisées efficacement par les autorités nationales pour renforcer l'efficacité de leur système de LBC/FT, en décrivant notamment les réussites des pays.

## **PILIER STRATEGIQUE 4 : DEVELOPPER DES SYNERGIES AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE**

MONEYVAL a développé de solides synergies avec de nombreux partenaires au sein du Conseil de l'Europe, notamment la CdP 198, l'Assemblée parlementaire, le GRECO, la protection des données, la Commission de Venise, la cybercriminalité (typologies), la lutte contre le terrorisme et d'autres secteurs. MONEYVAL a activement promu les normes du Conseil de l'Europe au niveau du GAFI et a soutenu le Conseil de l'Europe dans sa demande de statut d'observateur au sein du GAFI.

### **Objectif de base 4.1 : Développer de nouvelles synergies entre MONEYVAL et la Conférence des Parties à la Convention de Varsovie (C198-CdP)**

Cela constitue une priorité essentielle pour les deux organismes. L'utilisation des capacités de MONEYVAL pour promouvoir la sensibilisation aux normes de la Convention de Varsovie au sein du GAFI est en cours. En outre, le développement des relations de MONEYVAL avec d'autres ORTG représente une occasion de promouvoir davantage l'adhésion d'autres États, sur une base volontaire, à la Convention de Varsovie (STCE n° 198). Le Conseil de l'Europe envisage actuellement l'élaboration d'un Protocole additionnel à la STCE n° 198 visant spécifiquement le partage et la gestion des avoirs. Il pourrait s'agir d'un domaine où des synergies plus étroites pourraient être développées. À cet égard, MONEYVAL s'engage à :

- Poursuivre le développement des synergies avec la CdP 198 ;
- Promouvoir la sensibilisation aux normes de la STCE n° 198 aux niveaux mondial et régional par le biais de ses canaux et de ses partenariats ;
- Soutenir le Conseil de l'Europe dans tout développement ultérieur de la STCE n° 198.

### **Objectif de base 4.2 : Poursuivre le développement des synergies et de la coordination avec les organes du Conseil de l'Europe**

À haut niveau, la présidente de MONEYVAL participe à un dialogue annuel avec le/la Secrétaire Général/e du Conseil de l'Europe, impliquant les présidents d'autres organes de suivi du Conseil de l'Europe. Cela permet d'aborder des questions de haut niveau et de développer des outils transversaux au niveau du Conseil de l'Europe, lorsque cela est justifié.

Il est possible d'explorer davantage les synergies avec les organes sectoriels du Conseil de l'Europe, y compris dans des domaines de risque spécifiques, tels que la traite des êtres humains, la corruption, le trafic de stupéfiants et d'autres. En outre, des possibilités existent lorsque d'autres organes du Conseil de l'Europe élaborent des instruments juridiques non contraignants liés à la LBC/FT - un exemple actuel est le travail en cours du Comité consultatif de la Convention du Conseil de l'Europe sur la Protection des Données (C108).

À cet égard, MONEYVAL s'engage à :

- Par l'intermédiaire de la présidence, nouer des contacts avec le/la Secrétaire Général/e et la présidence d'autres organes de suivi du Conseil de l'Europe afin de développer des pratiques de coordination, par exemple une base de données commune avec des profils de pays contenant les conclusions de tous les organes de suivi ;
- Organiser des échanges thématiques de haut niveau avec les présidents des organes compétents du Conseil de l'Europe et envisager d'intégrer des priorités thématiques spécifiques dans ses projets en cours (par exemple, OD 2.1) ;
- En fonction des modalités de financement (tâche conditionnelle) : Envisager de s'appuyer sur les prochaines lignes directrices élaborées par la C-108 sur la LBC/FT et la Protection des données en menant des recherches supplémentaires pour faciliter leur mise en œuvre pratique ;
- Étudier les liens entre les questions de LBC/FT et les droits humains ainsi que les conséquences involontaires en tirant parti de l'expérience du Conseil de l'Europe dans ces domaines ;
- Assurer la coordination et le partenariat avec les représentants du Conseil de l'Europe qui participent en tant qu'observateurs aux réunions plénières du GAFI sur les principales priorités mutuelles.

## **PILIER STRATÉGIQUE 5 : DÉVELOPPEMENT DE LA POSITION POLITIQUE ET DE LA VISIBILITÉ MÉDIATIQUE**

L'engagement politique et la visibilité médiatique de MONEYVAL ont augmenté, notamment grâce à un engagement ciblé auprès des médias. L'intérêt du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire est également en hausse. En outre, la pratique consistant à faire participer des représentants gouvernementaux et des ministres de haut niveau à un échange de vues avec le président de MONEYVAL au début du processus d'évaluation a accru la visibilité politique du processus d'évaluation et assuré un soutien politique de haut niveau.

D'autres consultations stratégiques avec les ministres responsables des questions de LBC/FT se tiendront en avril 2023 afin d'adopter cette stratégie ainsi qu'une déclaration ministérielle et des paramètres volontaires pour le soutien financier des objectifs de développement dans le cadre de cette stratégie.

### **Objectif de base 5.1 : Messages politiques de haut niveau pour soutenir l'importance de la LBC/FT**

MONEYVAL devrait tenir compte de l'évolution du contexte politique et de l'importance croissante des mesures de LBC/FT et de transparence financière dans le contexte démocratique général en Europe. Des messages politiques clairs devraient être envisagés lors des réunions ministérielles de MONEYVAL, des réunions du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et communiqués à l'extérieur pour viser une politique de "pression maximale" contre le blanchiment de capitaux, afin de sauvegarder les valeurs démocratiques en Europe et à l'étranger.

### **Objectif de développement 5.2 : Développer une stratégie de visibilité pour MONEYVAL**

La visibilité de MONEYVAL est actuellement assurée par divers services de soutien à la communication du Conseil de l'Europe. Une stratégie de visibilité peut être développée pour soutenir la portée accrue des activités et des engagements de MONEYVAL dans la mise en œuvre des différents objectifs de développement, et en particulier du pilier stratégique 3. Le futur travail

de visibilité de MONEYVAL visera à souligner l'impact du travail de MONEYVAL sur les citoyens, à titre individuel, et à renforcer le message LBC/FT en se concentrant sur les victimes d'infractions.

## **PILIER STRATÉGIQUE 6 : RESSOURCES DE MONEYVAL**

Les ressources de MONEYVAL provenant du budget ordinaire se sont stabilisées à un niveau nécessaire à la réalisation de tous les objectifs de base de cette stratégie. Les objectifs de développement nécessitent des ressources extrabudgétaires pour assurer leur mise en œuvre. Ce financement restera volontaire pour les États et territoires membres de MONEYVAL. En même temps, les ministres de MONEYVAL responsables de la LBC/FT s'engagent à envisager des contributions volontaires supplémentaires pour la réalisation des objectifs de développement de MONEYVAL.

En outre, le secrétariat de MONEYVAL mènera une action systématique de sensibilisation auprès des donateurs afin de garantir un financement éventuel. Une description de projet basée sur la méthodologie de gestion de projet du Conseil de l'Europe sera élaborée, fournissant aux donateurs potentiels une présentation détaillée du plan de mise en œuvre des objectifs de développement de MONEYVAL.

### **V. DISPOSITIONS FINALES**

La présidence, en consultation avec le bureau, supervisera la mise en œuvre de la stratégie, avec le soutien du secrétariat. La présidence rendra compte régulièrement à la plénière de la mise en œuvre de la stratégie.

Si l'assemblée plénière de MONEYVAL estime que de nouvelles circonstances sont apparues qui justifient un réexamen de la présente stratégie (par exemple, en cas de nouveaux risques et défis imprévus nécessitant une action immédiate), la présente stratégie sera modifiée ou révisée en conséquence. Un examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie sera effectué en 2025.

### **VI. ANNEXE**

[Déclaration des ministres et délégués de haut niveau des États et territoires membres de MONEYVAL, le 25 avril 2023.](#)